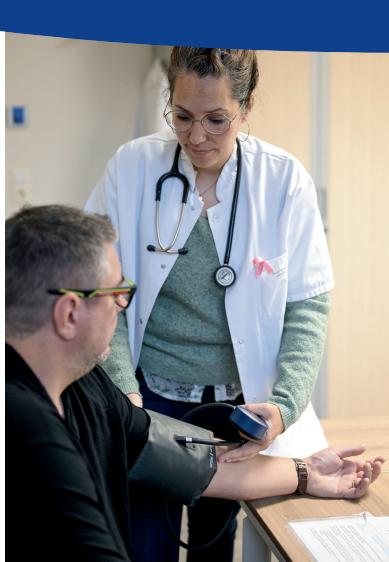


PRÉVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL

Les Chiffres clés 2024 en Paca-Corse



 **165 000**
entreprises adhérentes

 **1.6 million**
de salariés suivis

16
services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI)

 **620**
professionnels de santé

Médecins du travail et infirmier(e)s de santé au travail qui consultent dans nos centres ou en entreprise.

 **300**
préveneurs

Ergonomes, psychologues, conseillers en prévention, etc. qui interviennent en entreprise.

Prévention des risques professionnels



1 entreprise sur 5

accompagnée en 2024 par son SPSTI (**soit 35 000 entreprises de Paca-Corse**) dans le domaine de la prévention des risques professionnels : DUERP, analyse des Fiches de Données de Sécurité, études métrologiques, étude et conseil à l'aménagement de poste, accompagnement à la prévention des risques psychosociaux, accompagnement social en cas de risque de désinsertion professionnelle, intervention à la suite d'un événement grave...



27 000

DUERP collectés en 2024

En forte progression depuis plusieurs années

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) permet d'accompagner l'employeur dans sa démarche et de préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le DUERP est obligatoire dès l'embauche du premier salarié et doit être transmis au SPSTI.

+ de 4 200

**webinaires et ateliers inter
ou intra entreprises**

organisés par les SPSTI à destination des entreprises et des salariés sur des thématiques diverses.



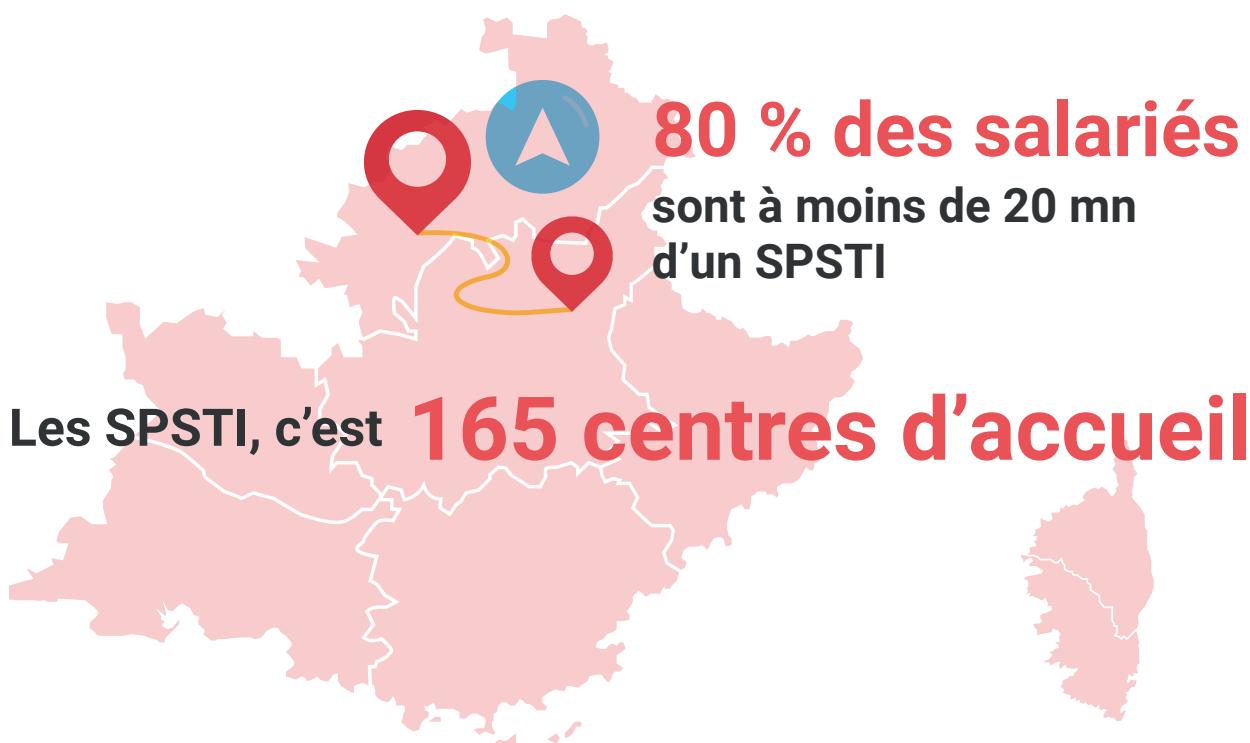
Suivi de l'état de santé des salariés



Entre 4 et 15 jours*
pour obtenir un rendez-vous à la demande de l'employeur ou du salarié pour évoquer tout problème de santé en lien avec le travail

Soit un délai d'attente à minima quatre fois inférieur à un rendez-vous chez un spécialiste.

*Les visites obligatoires (visites d'embauche, de reprise...) sont réalisées dans les délais légaux.



+ d'1 million d'examens
réalisés en 2024

Au-delà des aménagements de poste, ces examens (vision, audition, souffle...) permettent des dépistages précoces et l'orientation des salariés vers des spécialistes.

En 2024, 80 % des SPSTI proposent la téléconsultation



Prévention de la désinsertion professionnelle



55 000
préconisations d'aménagement de poste réalisées en 2024, à la suite d'une consultation

Des préconisations et un accompagnement dans leur mise en œuvre qui concourent au maintien des compétences dans les entreprises en permettant aux salariés de continuer à travailler, de réduire les inaptitudes en évitant que leur santé ne se dégrade.



10 000

salariés accompagnés par les cellules de prévention de la désinsertion professionnelle

Un accompagnement personnalisé à chaque salarié suivi par une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmier(e), assistant(e) social(e), ergonome, psychologue...), visant à éviter le risque de désinsertion professionnelle en raison de son état de santé ou de sa situation de handicap.
Ces cellules collaborent avec les autres acteurs du maintien en emploi (Cap Emploi, Agefiph, Carsat...)

Promotion de la culture de prévention



En moyenne, une information sur la santé au travail est communiquée au moins 1 fois par mois aux entreprises de la région PACA Corse.

Veille réglementaire, bonnes pratiques et conseils de prévention, événements... qui permettent d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de la réglementation et dans leur démarche de prévention.